

eCH-0054 – Méthode de gestion de projet HERMES

Nom	Méthode de gestion de projet HERMES
Numéro eCH	eCH-0054
Catégorie	Norme
Stade	Déployé
Version	3.1.0
Statut	Approuvé
Date de décision	2022-11-30
Date de publication	2022-11-23
Version précédente	3.0.0 – Minor Change
Conditions	-
Annexes	-
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	André Bürki, Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI), andre.buerki@bk.admin.ch Libor F. Stoupa, Stoupa & Partners AG, stoupa@stoupa.com Groupe spécialisé HERMES
Éditeur / Distribution	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich Tél. 044 388 74 64, fax 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La méthode de gestion de projet HERMES a été adaptée aux besoins actuels dans l'environnement de projet. La version 3.1.0 optimise non seulement les corrections de la version 3.0.0 issues des traductions, mais aussi l'adaptation de la gestion de programme à l'édition 2022 de HERMES, qui n'est plus une norme eCH en tant que telle, mais seulement une annexe à la norme proprement dite. Par conséquent, la comparaison des deux documents est désormais à jour, et il n'y a plus de chevauchements avec l'annexe du manuel de référence (gestion de programme)

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Statut	3
1.2	Aperçu	3
1.3	Champ d'application.....	3
1.4	Avantages	3
1.5	Priorités	4
2	Le manuel de référence : un élément normatif	5
3	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	6
4	Droits d'auteur.....	6
	Annexe A – Références et bibliographie	7
	Annexe B - Collaboration et vérification.....	7
	Annexe C – Modifications par rapport à la version précédente	7

Remarque

Par souci de lisibilité, le masculin générique est utilisé dans tout le document pour désigner les personnes, quel que soit leur sexe.

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Aperçu

La méthode de gestion de projet HERMES est applicable au développement de produits, de prestations, de systèmes informatiques, de services et d'organisations. Il s'agit d'une norme de l'association eCH ouverte à toutes les parties intéressées, en Suisse et à l'étranger. L'administration fédérale et de nombreux cantons et villes l'utilisent déjà, tout comme divers établissements d'enseignement et des entreprises privées.

1.3 Champ d'application

La méthode de gestion de projet HERMES permet d'exécuter des projets et des programmes dans le domaine des produits et des prestations, de l'informatique, des services et de l'organisation. HERMES offre une assistance de qualité pour les projets de tous les échelons administratifs aux trois niveaux de l'état et pour les projets de l'économie privée.

1.4 Avantages

La méthode

- aide à la réalisation des stratégies et des objectifs de l'organisation permanente
- tient compte des intérêts de toutes les parties intéressées
- permet une gestion consciente des risques
- permet de gérer le développement au choix selon l'approche classique, agile ou hybride
- assure une utilisation des ressources efficace et durable
- définit clairement les responsabilités attribuées aux rôles de pilotage, de conduite et d'exécution
- garantit la transparence et la traçabilité lors de l'exécution du projet
- assure la qualité en ce qui concerne les résultats de projet et le respect des normes et des règles
- propose, dans l'annexe du manuel de référence, une gestion de programme intégrée

1.5 Priorités

Méthode

La méthode de gestion de projet HERMES est une solution globale, qui répond aux multiples besoins d'une organisation de projet moderne et de l'organisation permanente. Elle propose les éléments ci-après.

Manuel de référence

- Il définit et décrit la méthode. Il est disponible en version imprimée et en ligne.
- Il sert de référence pour la formation et la certification.
- Il peut être utilisé pour l'apprentissage autonome.

HERMES online

- Les scénarios constituent la base de la mise au point de la solution.
- L'utilisation est rapide grâce aux modèles de document et aux listes de contrôle.
- Les scénarios personnalisés couvrent les particularités des structures organisationnelles.
- Des outils sont mis à disposition.

Sécurité

- La méthode comprend les activités nécessaires pour assurer la sécurité des informations et la protection des données (SIPD) pendant le projet.

Formation et certification

- Des cours de découverte et d'application de la méthode sont proposés (uniquement le volet consacré à la gestion de projet, sans la gestion de programme).
- Des cours d'approfondissement spécifique aident à se professionnaliser.
- Une formation pour se mettre à jour facilite le passage à la nouvelle méthode.
- Des certificats délivrés par un organisme indépendant attestent les connaissances et capacités à appliquer la méthode (uniquement le volet consacré à la gestion de projet, sans la gestion de programme).

Échange d'expériences

- Des manifestations permettent les échanges et le réseautage.
- Des newsletters informent sur les nouveautés et les expériences faites.
- Les utilisateurs font part de leurs expériences et expriment leurs souhaits pour le développement ultérieur.

Normalisation

- L'association eCH normalise les développements auxquels les utilisateurs participent.
- Les utilisateurs sont représentés dans le groupe spécialisé eCH HERMES.
- Le groupe crée le cadre qui permet aux différents utilisateurs de la méthode de travailler ensemble avec HERMES.

2 Le manuel de référence : un élément normatif

La méthode décrite dans la norme a une valeur normative. Elle règle la procédure à suivre lors de la réalisation de projets.

L'organisation permanente peut prévoir des écarts organisationnels ou techniques lorsque les circonstances le justifient. Les circonstances en question sont alors documentées et accessibles à toutes les parties impliquées. Les écarts définis ne remettent toutefois pas en cause la valeur normative du manuel.

Les formations et les certifications reposent sur le manuel de référence sans aucun écart.

3 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'association **eCH** sont mises gratuitement à la disposition des utilisateurs. De même que les normes qui font référence à **eCH**, elles ont uniquement valeur de recommandations. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base de ces documents. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et de demander conseil, le cas échéant. Les normes **eCH** ne se substituent en aucun cas aux conseils techniques, organisationnels ou juridiques appropriés dans un cas concret.

Les documents, procédés, méthodes, normes ou produits mentionnés dans les normes **eCH** peuvent être protégés par des dispositions du droit des marques, par des droits d'auteur ou par des brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut garantir que les documents et les informations mis à disposition sont parfaitement actuels, exhaustifs, corrects ou exempts d'erreurs. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité pour des dommages causés à l'utilisateur par l'utilisation des normes **eCH** est exclue, dans les limites légales.

4 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement et sans réserve sa propriété intellectuelle ou, si possible, ses droits à la propriété intellectuelle d'autrui à la disposition des groupes spécialisés concernés ou de l'association **eCH**, en vue d'une utilisation et d'un développement dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans réserve.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction en matière de brevets ou de droits de licence.

Les présentes dispositions s'appliquent uniquement aux normes élaborées par **eCH** et non aux normes ou produits de tiers auxquels les normes **eCH** font référence. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références et bibliographie

Version/édition	Gestion de projet HERMES version 2022 / 2 ^e édition Version PDF
Version en ligne	www.hermes.admin.ch Le domaine « Gestion de projet 2022 » est encore en construction.

Annexe B - Collaboration et vérification

ChF TNI	Responsable du développement et de la maintenance de la méthode HERMES
Experts HERMES	<ul style="list-style-type: none">• Auteur• Experts agiles en soutien• Experts de différentes disciplines
Groupe spécialisé eCH HERMES	<ul style="list-style-type: none">• Responsable de la vérification des révisions apportées à la norme par la ChF et contribution à son développement.• Vérification des compléments proposés par les utilisateurs (par ex. pratiques ayant fait leurs preuves, guides), mais qui ne font pas partie intégrante de la norme.• Révision générale d'HERMES• Pour plus de renseignements, voir le site : www.ech.ch.

Annexe C – Modifications par rapport à la version précédente

Changements fonctionnels généraux

- Adaptations linguistiques suite au processus de traduction en français, en anglais et en italien
- Adaptation à l'annexe du manuel de référence (gestion de programme)
- Adaptation terminologique et amélioration de la cohérence de la méthode
- Mise à jour des images
- Élimination des erreurs linguistiques et des coquilles

Comparaison avec la version précédente

Chapitre	Version 3.0.0	Version 3.1.0
6	Membre du comité de pilotage Membre du comité spécialisé	Comité de pilotage Comité spécialisé